

**RÉSERVE DE L'AFGHANISTAN CONCERNANT LA RÉOLUTION A38-18 DE
L'ASSEMBLÉE : EXPOSÉ RÉCAPITULATIF DE LA POLITIQUE PERMANENTE ET
DES PRATIQUES DE L'OACI DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT — CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Extrait de la déclaration prononcée pendant la sixième séance plénière le 4 octobre 2013

« J'émetts une réserve sur le point 16, paragraphe b), qui est expliquée par la Délégation de Singapour. »

— FIN —